Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes
JPA I UNAT

Bulletin n°54

Février 2021

Note d'analyse - Fréquentation des accueils collectifs de mineurs en 2019-2020

Editorial

Fidèle à ses habitudes, l'OVLEJ vous propose dans le cadre de ce 54ième bulletin un décryptage des dernières données de fréquentation des ACM (DJEPVA-INJEP). Si, dans la dynamique de la saison précédente, la campagne 2019-2020 avait plutôt bien débutée avec des augmentations significatives de la fréquentation des séjours collectifs et des places ouvertes en accueils de loisirs, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a frappé de plein fouet notre secteur dès le printemps 2020. Le confinement décrété à la mi-mars et les fermetures des établissements qui en ont découlées, les contraintes multiples des protocoles sanitaires, les atermoiements de la puissance publique qui n'a pas pu fournir des orientations stables dans un contexte mouvant, la frilosité des prescripteurs qui s'est traduite par des annulations de séjours, l'inquiétude légitime des familles quant à la sécurité sanitaire de leurs enfants, ont mis à mal tout le système des vacances et loisirs des mineurs.

Dans ce contexte, les chiffres que nous vous présentons traduisent un effondrement sans précédent des niveaux de fréquentation des séjours collectifs (-53 % des effectifs de départs) et un recul du nombre de places ouvertes dans les accueils de loisirs (-7 %). Paradoxalement, les deux enquêtes « flash » que l'OVLEJ a réalisé au cours des mois de mai et de juin (*voir les résultats sur www.ovlej.fr*) ont mis en exergue, d'une part la confiance des parents envers les organisateurs d'Accueils collectifs, et d'autre part les difficultés auxquelles certains de ces parents ont été confrontés pour trouver des réponses positives à leurs demandes de séjours.

Après 12 mois de crise, nous pouvons nous féliciter de l'accompagnement de l'État à l'égard des ACM par des dispositifs tels ceux liés aux *Vacances apprenantes* ; par la mise en place de l'indemnité d'activité partielle ; par la mobilisation d'un fonds d'aide d'urgence. Toutes ces mesures ont participé à l'amortissement du choc économique et social consécutif aux fermetures ou limitations des activités des organisateurs.

Mais qu'en est-il des enfants et des jeunes ? La suspension des séjours pendant les vacances de fin d'année 2020 et d'hiver 2021, les réserves qui planent sur leur ouverture pour celles d'avril, l'incertitude quant aux conditions de fonctionnement de l'été à venir, mettent en péril les temps éducatifs collectifs proposés par les équipes pédagogiques normalement mobilisées lors des périodes de temps libre. En l'absence de ces propositions, les enfants et les jeunes ont de plus en plus de mal à se retrouver dans des espaces vacanciers ou de loisirs encadrés, offrant des réponses à leurs besoins d'expérimentation et de socialisation.

Alors que notre société est aujourd'hui confrontée à des situations et des violences, y compris chez les plus jeunes, qui attestent un délitement des liens sociaux, se posent avec une acuité particulièrement vive les enjeux du vivre-ensemble, de l'éducation et de l'encadrement des enfants et des adolescents en dehors du temps scolaire. Le rôle des ACM et les valeurs qu'ils défendent apparaissent d'autant plus essentiels, continuons à les défendre !!!

Luc Greffier,
Président de l'Ovlej

L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire liée au coronavirus. Le premier confinement (du 17 mars au 10 mai) a vu la fermeture des établissements scolaires et également des accueils collectifs de mineurs avec et sans hébergement. Les différentes mesures prises tout au long de l'année afin de contenir et/ou limiter la propagation du virus ont fortement impacté l'activité des accueils collectifs de mineurs, tant en termes de fréquentation et d'accueil des publics (avec la mise en place de protocoles sanitaires), que de pratiques.

Les données portant sur la fréquentation des ACM pour l'année 2019-2020 (septembre à août) sont donc à lire au regard de ces événements. L'Ovlej propose, dans ce nouveau Bulletin, une analyse des données statistiques diffusées par l'INJEP (source : DJEPVA, fichiers SIAM ; traitement INJEP-MEDES). La première partie se centre sur les séjours collectifs, la seconde sur les accueils de loisirs et de jeunes.

SÉJOURS COLLECTIFS

L'année 2019-2020 (septembre à août) est marquée par une « rupture » liée à la mise en œuvre du premier confinement en France. Si les séjours collectifs ont pu être organisés sans contrainte sur les trois premières périodes de vacances scolaires (automne et noël 2019, hiver 2020), ils n'ont pas pu se tenir sur les vacances de printemps, la mesure de confinement étant à cette période-là en place. Au mois de juin, le gouvernement a annoncé que les séjours collectifs pourraient se tenir sur les vacances d'été, à la condition que les organisateurs appliquent un protocole sanitaire. L'annonce « tardive » au regard des pratiques d'organisation habituelles, le fait que les séjours à l'étranger n'aient pas pu être organisés, les annulations, tant de certaines familles que de prescripteurs, les questions financières, sont autant de freins qui n'ont pas permis à l'ensemble des organisateurs de mettre en place tous les séjours qui auraient dû se tenir sur l'été « en temps hors crise ».

L'activité des séjours collectifs enregistre donc une baisse historique, tant du nombre de séjours organisés que du nombre de départs. Sur l'ensemble de l'année 2019-2020 (septembre à août), 24 351 séjours ont été organisés et ont permis 669 607 départs de mineurs. **Cela représente une chute de -56 % du nombre de séjours, par rapport à l'année précédente, et de -53 % des effectifs de départs de mineurs.**

Graphique 1 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs entre 2013 et 2019

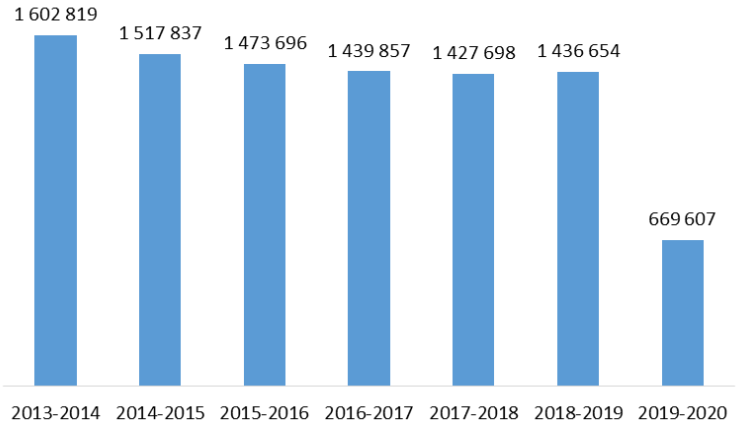

Contexte et méthodologie

A travers sa base de données SIAM, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) recueille, chaque année, diverses données sur les accueils collectifs de mineurs en France.

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), rattaché au directeur de la DJEPVA, a pour mission de traiter ces données au travers de la Mission enquêtes, données et études statistiques (MEDES).

Pour les données sur la période 2013-2014 à 2019-2020 (estimations au 16 décembre 2020), neuf fichiers (sous format Excel) ont été diffusées. Ils sont accessibles sur le site de l'INJEP à l'adresse suivante : https://injep.fr/donnee/donnees-sur-les-accueils-collectifs-de-mineurs-2019-2020/

Chaque fichier correspond à un type d'accueil (accueils collectifs sans hébergement, avec hébergement et accueils de scoutisme) et à un territoire (national, régional, départemental).

Par la publication de ce Bulletin, l'Ovlej propose aux acteurs du champ de l'animation une aide à la lecture et à l'analyse de ces données.

Fréquentation des séjours collectifs selon le type de séjour

Quatre types d'accueils collectifs de mineurs avec hébergements sont distingués dans les données recueillies par la DJEPVA (voir encadré « vocabulaire »).

Tous les types de séjours souffrent de la baisse de la fréquentation sur l'ensemble de l'année. Les diminutions les plus fortes sont enregistrées pour les séjours « activité accessoire », organisés par les accueils de loisirs et de jeunes, et les séjours spécifiques, et cela qu'il s'agisse des évolutions sur le nombre de séjours organisés (cf. tableau 1) ou sur les effectifs de départs (cf. tableau 2).

Ainsi, **le nombre de départs de mineurs en séjours « activité accessoire » diminue de 72 % en 2019-2020, tandis que celui sur les séjours de vacances accuse une baisse de 44 %.**

Vocabulaire

Séjours de vacances : séjours non spécifiques de cinq jours ou plus.

Séjours courts : séjours non spécifiques de moins de cinq jours.

Séjours spécifiques : séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, séjours OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), séjours de cohésion organisés dans le cadre du SNU (Service national universel).

Séjours « activité accessoire » aux accueils de loisirs et de jeunes, nommés aussi « mini-camps » (de deux à cinq jours).

Effectifs de départs de mineurs : Si au cours d'une année, un mineurs participe à plusieurs séjours, il sera comptabilisé plusieurs fois. Les données ne portent donc pas sur le nombre de mineurs partis mais bien sur les effectifs de départs de mineurs.

Tableau 1 : Nombre de séjours collectifs organisés selon le type de séjour

	2018-2019	2019-2020	Évolution
Séjours de vacances	25 573	13 747	-46 %
Séjours courts	3 472	1 828	-47 %
Séjours spécifiques	5 308	2 219	-58 %
Séjours « activité accessoire »	20 487	6 557	-68 %
Ensemble des séjours	54 840	24 351	-56 %

Tableau 2 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon le type de séjour

	2018-2019	2019-2020	Évolution
Séjours de vacances	845 599	471 603	-44 %
Séjours courts	69 642	34 667	-50 %
Séjours spécifiques	149 949	59 355	-60 %
Séjours « activité accessoire »	371 464	103 982	**-72 %**
Ensemble des séjours	1 436 654	669 607	-53 %

Les séjours de vacances ont toujours été ceux qui enregistrent les plus forts effectifs de départs. Sur les dernières années, la répartition du nombre de départs selon le type de séjours n'évoluait guère. Les séjours de vacances représentaient 59 % de l'ensemble des départs, et les séjours « activité accessoire », 26 %, soit plus d'un départ sur quatre.

Sur cette année 2019-2020, cette répartition évolue, comme le montre le graphique 2 (en page suivante). **Les séjours de vacances ont repré-**

senté 70 % des départs de mineurs, tandis que les séjours « activité accessoire » n'en n'ont représenté que 16 %. Pour les séjours spécifiques et les séjours courts, les évolutions en termes de répartition sont stables : ils représentent toujours environ 15 % de l'ensemble des départs de mineurs.

Ces données nous apprennent donc qu'au-delà d'une baisse de la fréquentation (observée pour tous les types de séjours), un changement dans les « pratiques » s'est opéré sur les séjours de vacances et les séjours organisés par les accueils de loisirs et de jeunes. Plusieurs questions peuvent se poser : la baisse du nombre de séjours « activité accessoire » et de leur fréquentation est-elle liée à une moindre demande des familles et/ou à une non-organisation de ces séjours par les accueils de loisirs et de jeunes ? Et, dans ce dernier cas, quelles en sont les principales causes ? La mise en œuvre des « colos apprenantes » sur l'été 2020 a-t-elle joué un rôle dans ces évolutions ? Et, si oui, de quelle manière : les parents ont-ils « préféré » ces nouveaux séjours ? Les collectivités ont-elles centré leur offre sur ce dispositif spécifique, au détriment des séjours « activité accessoire » ?

Graphique 2 : Répartition des effectifs de départs de mineurs selon le type de séjours collectifs et l'année

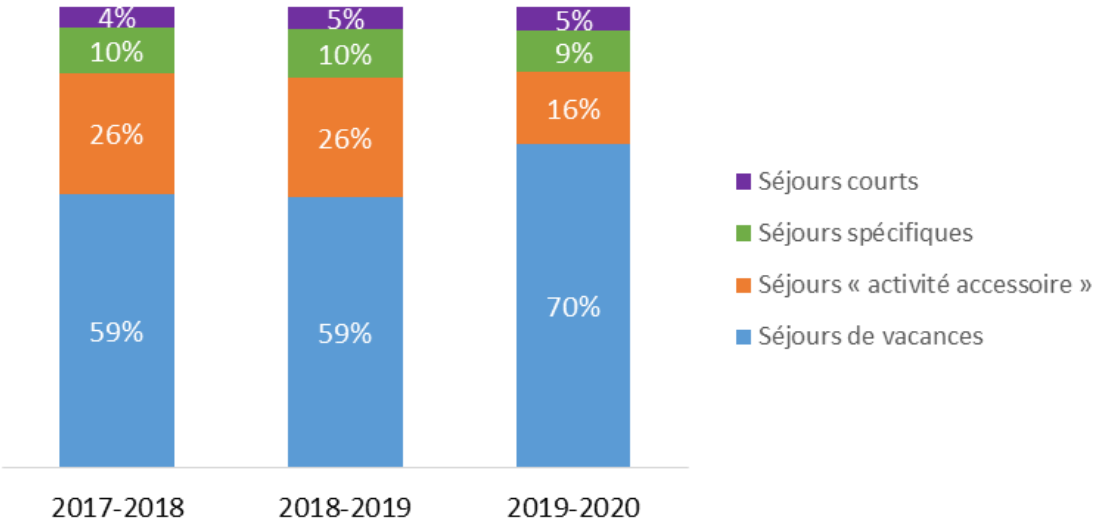

Lecture : Sur l'année 2017-2018, 59 % des effectifs de départs de mineurs ont eu lieu sur les séjours de vacances, 26 % sur les séjours « activité accessoire », 10 % sur les séjours spécifiques et 4 % sur les séjours courts.

Fréquentation des séjours collectifs selon la période de départ

L'analyse des données par période nous apporte de nouveaux éléments de compréhension sur cette année si atypique.

Avant le confinement du printemps 2020

Sur les trois premières périodes de congés scolaires (avant que le premier confinement ne soit mis en place en France), les effectifs de départs sur l'ensemble des séjours sont en très légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,4 %). Celle-ci cache des différences selon les périodes et les types de séjours.

Comme le montre le tableau 3, les effectifs de départs pour les vacances d'automne sont en progression entre 2018 et 2019 (+7 %). A l'inverse, ils accusent des baisses pour les va-

« Colos apprenantes »

A la sortie du premier confinement et à l'approche des vacances d'été, le gouvernement a mis en place un plan « vacances apprenantes », regroupant différents dispositifs dont les « colos apprenantes ». Celles-ci ont été mises en œuvre sur l'été 2020 et prolongées sur les vacances d'automne. Sur les mois de juillet et août, 1 400 séjours labellisés ont été enregistrés dans la base administrative SIAM. Ces séjours auraient permis le départ de plus de 60 000 mineurs, soit 9 % des effectifs de départs sur l'ensemble de l'année (ou 15 % des départs sur l'été).

cances de noël et d'hiver (respectivement -8 % et -1 %). Cependant, si sur les vacances de noël les effectifs de départs sont en diminution quel que soit le type de séjour, sur les vacances d'hiver les séjours courts et les séjours « activité accessoire » enregistrent des augmentations.

Cette dernière donnée et le fait que les vacances d'hiver sont, en termes d'activité, celles qui entraînent le plus grand nombre de départs (cf. graphique 3), expliquent que sur l'ensemble de ces trois périodes de vacances, séjours courts et séjours « activité accessoire » affichent des progressions du nombre de départs (+14 % et +6 %).

Notons que les progressions de fréquentation correspondent à des augmentations du nombre de séjours organisés. Cela peut sembler logique (plus de séjours = plus de mineurs accueillis), néanmoins ce n'est pas « automatique ». Ainsi, le nombre de séjours courts a progressé de 14 % sur les vacances de noël alors que le nombre de départs a, lui, diminué sur cette même période (-1 %). Se pose alors la question d'une demande moindre que celle espérée ou simplement une organisation de séjours accueillant des groupes plus restreints. Ce décalage entre progression du nombre de séjours et diminution de la fréquentation se retrouve également sur les vacances d'hiver pour les séjours spécifiques (+7 % de séjours pour -1 % de départs).

Tableau 3 : Évolutions des effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs, selon le type de séjours et la période de congés

	Vacances d'automne	Vacances de noël	Vacances d'hiver	Ensemble des trois périodes
Séjours de vacances	+5 %	-11 %	-2 %	**-1 %**
Séjours spécifiques	0 %	-4 %	-1 %	**-1 %**
Séjours « activité accessoire »	+7 %	-7 %	+7 %	**+6 %**
Séjours courts	+28 %	-1 %	+5 %	**+14 %**
Ensemble des séjours	+7 %	-8 %	-1 %	**+0 %**

Lecture : En 2019-2020, les effectifs de départs des séjours de vacances ont progressé de 5 % par rapport à l'année précédente, sur la période des vacances d'automne.

Graphique 3 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs, selon le type de séjours et la période de congés

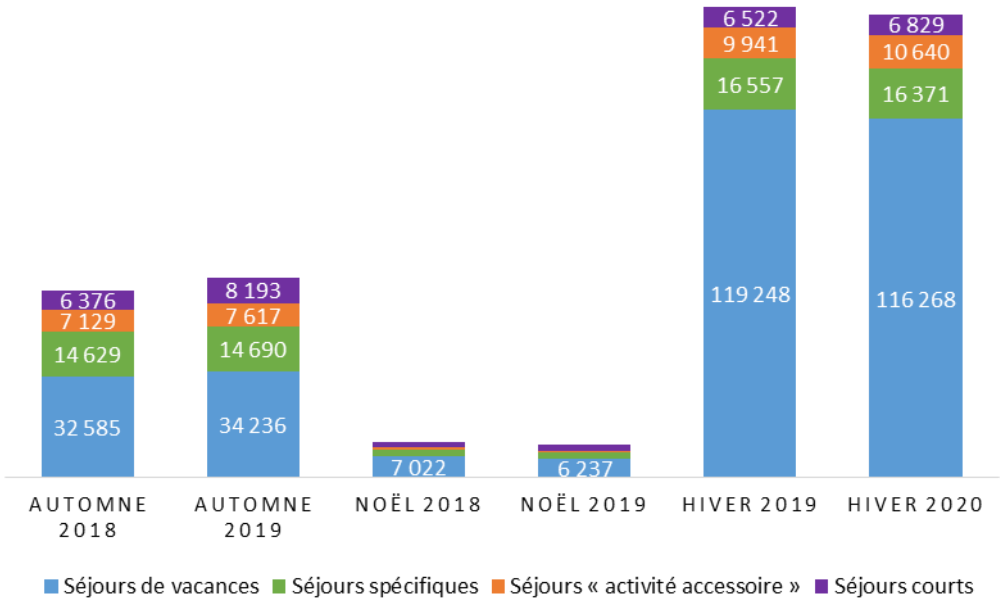

Lecture : Sur les vacances d'automne 2018, 32 585 départs de mineurs ont eu lieu sur les séjours de vacances. Sur les vacances d'automne 2019, cet effectif est de 34 236 (soit une augmentation de +5 % que nous retrouvons dans le tableau 3).

Après le confinement du printemps 2020

Le premier confinement, en France, a été mis en place entre le 17 mars et le 10 mai 2020. Les séjours qui auraient dû se tenir sur les vacances de printemps n'ont donc pas pu être organisés.

Sur les mois de juin à août, le nombre de séjours organisés comme les effectifs de départs de mineurs sont en très forte diminution par rapport à l'été 2019, et cela quel que soit le type de séjours.

Comme le montre le tableau 4 ci-contre, les séjours de vacances enregistrent une baisse de fréquentation de -51 %. **Les séjours « activité accessoire », en augmentation avant le confinement, enregistrent, sur cette période de l'été, une baisse du nombre de départs de −76 %**.

Notons qu'à l'exception des séjours de vacances, les baisses des nombres de séjours s'affichent dans des proportions moindres que celles des nombres de départs. Ceci indique que les séjours ont accueilli, en moyenne, moins de mineurs que l'été précédent. La mise en œuvre des protocoles sanitaires est sûrement une des explications. Néanmoins, pour les séjours de vacances, la moyenne était à 34 enfants par séjour sur l'été 2019, elle est de 35 mineurs sur l'été 2020.

Comme toutes les autres années, en 2020, les effectifs de départs ont été plus importants sur le mois de juillet que sur le mois d'août. Néanmoins, l'écart de fréquentation entre ces deux mois s'est réduit. Cet effet est sûrement lié à la mise en œuvre tardive des séjours qui a impacté les calendriers des organisateurs et l'organisation des familles.

Pour autant, **la baisse des effectifs par rapport à l'année précédente a été plus importante en juillet (−66 %, tableau 5) qu'en août (−49 %, tableau 6).** Une nouvelle fois dans ces données, les séjours « activité accessoire » apparaissent comme les plus « affectés », puisque l'évolution par rapport à l'année précédente reste supérieure à −70 % pour le mois de juillet comme pour celui d'août.

Tableau 4 : Évolutions du nombre de séjours et des effectifs de départs de mineurs selon le type de séjours, pour la période juin-août 2020

	Nombre de séjours	Effectifs de départs
Séjours de vacances	-52 %	-51 %
Séjours courts	-64 %	-71 %
Séjours spécifiques	-70 %	-73 %
Séjours « activité accessoire »	-72 %	-76 %
Ensemble des séjours	-63 %	-61 %

Lecture : Sur l'été 2020, le nombre de séjours de vacances a diminué de 52 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 5 : Effectifs de départs de mineurs selon le type de séjour, en juillet

	Juillet 2019	Juillet 2020	Évolution
Séjours de vacances	416 074	177 479	-57 %
Séjours courts	18 964	5 618	-70 %
Séjours spécifiques	54 911	10 353	**-81 %**
Séjours « activité accessoire »	246 580	57 127	**-77 %**
Ensemble des séjours	736 529	250 577	-66 %

Tableau 6 : Effectifs de départs de mineurs selon le type de séjour, en août

	Août 2019	Août 2020	Évolution
Séjours de vacances	214 422	132 472	-38 %
Séjours courts	9 068	3 740	-59 %
Séjours spécifiques	26 511	12 955	-51 %
Séjours « activité accessoire »	88 940	23 285	**-74 %**
Ensemble des séjours	338 941	172 452	-49 %

Fréquentation des séjours collectifs selon la destination

La fréquentation en France

Les séjours organisés en France métropolitaine ont toujours été majoritaires. Sur l'année 2019-2020, ils représentent 93 % des effectifs de départs. Cette proportion est supérieure à celles des années précédentes (88 %), du fait de l'annulation des séjours à l'étranger.

Si nous ne disposons pas des effectifs de départs selon les régions de résidence des mineurs, les données de fréquentation sont néanmoins réparties selon le territoire où a eu lieu le séjour collectif. Pour les séjours organisés en France métropolitaine, cette répartition est assez proche de celle de l'année précédente. **Les trois régions qui accueillent le plus de mineurs restent l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine.**

En termes d'évolution de fréquentation, pour la France métropolitaine, la baisse est de 50 % pour l'ensemble de l'année. Six régions enregistrent des baisses de fréquentation inférieures à cette moyenne (voir cases en jaune dans le tableau 7). C'est la région Auvergne-Rhône-Alpes qui affiche la diminution la moins élevée (-37 %).

Sept régions, à l'inverse, enregistrent des baisses de fréquentation supérieures à la moyenne. La région la plus impactée est celle des Hauts-de-France, avec une baisse de fréquentation de -79 %. Ce fort impact peut s'expliquer par le fait que cette région accueillait majoritairement des séjours « activité accessoire » (81 % des départs en 2018-2019) : nous avons vu précédemment que ce type de séjour est le plus impacté, en termes de fréquentation, par les effets de la crise sanitaire.

A noter : la fréquentation des séjours dans les Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer ne représente que 1 % des effectifs de départs de mineurs, soit 8 710 départs sur l'année 2019-2020. Il est néanmoins intéressant de voir que les évolutions de fréquentation pour ces territoires sont très disparates. La Guadeloupe, par exemple, enregistre une hausse de sa fréquentation (+39 %) alors que c'est une forte baisse pour la Guyane (-83 %).

Tableau 7 : Effectifs de départs de mineurs selon la destination

	Effectifs 2019-20	Répartition	Évolution
Auvergne-Rhône-Alpes	**155 136**	**23 %**	**-37 %**
Bourgogne-Franche-Comté	36 312	5 %	-44 %
Bretagne	37 883	6 %	-55 %
Centre-Val-de-Loire	18 475	3 %	-59 %
Corse	4 907	1 %	-63 %
Grand Est	36 962	6 %	-48 %
Hauts-de-France	19 112	3 %	**-79 %**
Ile-de-France	24 097	4 %	-49 %
Normandie	30 752	5 %	-53 %
Nouvelle Aquitaine	**73 168**	**11 %**	-56 %
Occitanie	**84 866**	**13 %**	-44 %
Pays-de-la-Loire	38 990	6 %	-61 %
Provence-Alpes-Côte-D'azur	62 735	9 %	-42 %
France métropolitaine	623 395	93 %	-50 %
Guadeloupe	1 461	0 %	+39 %
Martinique	933	0 %	-15 %
Guyane	153	0 %	-83 %
La Réunion	4 476	1 %	-4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	56	0 %	-50 %
Mayotte	1 631	0 %	+5 %
Polynésie Française	0	/	/
DOM + COM	8 710	1 %	-8 %
Étranger	37 502	6 %	-78 %
Total	**669 607**	**100 %**	**-53 %**

Lecture : Sur l'année 2019-2020, 155 136 départs de mineurs ont été accueillis sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui représente 23 % de l'ensemble des effectifs de départs. Cette fréquentation est en diminution de –37 % par rapport à l'année précédente.

Les effets de la crise sanitaire sur les séjours à l'étranger

Sur l'année 2018-2019, les séjours à l'étranger représentaient 12 % de l'ensemble des effectifs de départs en séjours collectifs. En 2019-2020, cette proportion n'est plus que de 6 %, soit 37 502 départs.

En 2018-2019, les séjours à l'étranger ont enregistré une hausse de la fréquentation de 5 %, tandis que les effectifs de départs en France métropolitaine sont restés stables. Ces données montrent l'intérêt croissant des familles pour ce type de départs.

Or, la crise sanitaire a stoppé l'organisation des séjours à l'étranger. Si la fréquentation est en diminution de −50 % pour les séjours en France métropolitaine, elle est de −78 % pour ceux organisés à l'étranger.

Les organisateurs qui centraient principalement ou fortement leur offre sur ces séjours à l'étranger se trouvent grandement impactés par les effets de la crise liée au coronavirus. En effet, l'analyse de la répartition des départs à l'étranger selon les périodes de vacances scolaires (cf. graphique 4) nous montre que les effectifs, hors « temps de crise », sont les plus importants :

- sur l'été : 66 % des départs (45 % des départs en juillet et 21 % sur août),
- sur les vacances d'hiver et de printemps : 24 % des départs (12 % des effectifs pour chacune de ces périodes en 2018-2019).

Pour l'année 2019-2020, les deux principales périodes d'activité (été et printemps) ont vu leurs séjours annulés, d'où le très fort impact pour ces voyages organisés à l'étranger.

Comme le montre le graphique 4, la répartition des effectifs de départs (hors « temps de crise ») sur les séjours organisés en France est assez proche de celle des séjours à l'étranger. Pour autant, les proportions sont quelques peu différentes :

- 77 % des départs ont habituellement lieu en été (pour 2019 : 53 % en juillet et 24 % en août).
- 11 % sur les vacances d'hiver,
- et 7 % sur les vacances de printemps.

L'analyse de ces données par destination pose question sur les effets concernant l'âge des partants en séjour collectifs. En effet, les analyses portant sur l'année précédente (2018-2019) montraient que les séjours à l'étranger concernaient majoritairement des adolescents (73 % de 14-17 ans). À l'inverse, les séjours en France touchaient, à 69 %, des 6-13 ans.

Graphique 4 : Répartition des effectifs de départs de mineurs sur les séjours collectifs, selon la période de congés, pour les années 2017-2018 et 2018-2019

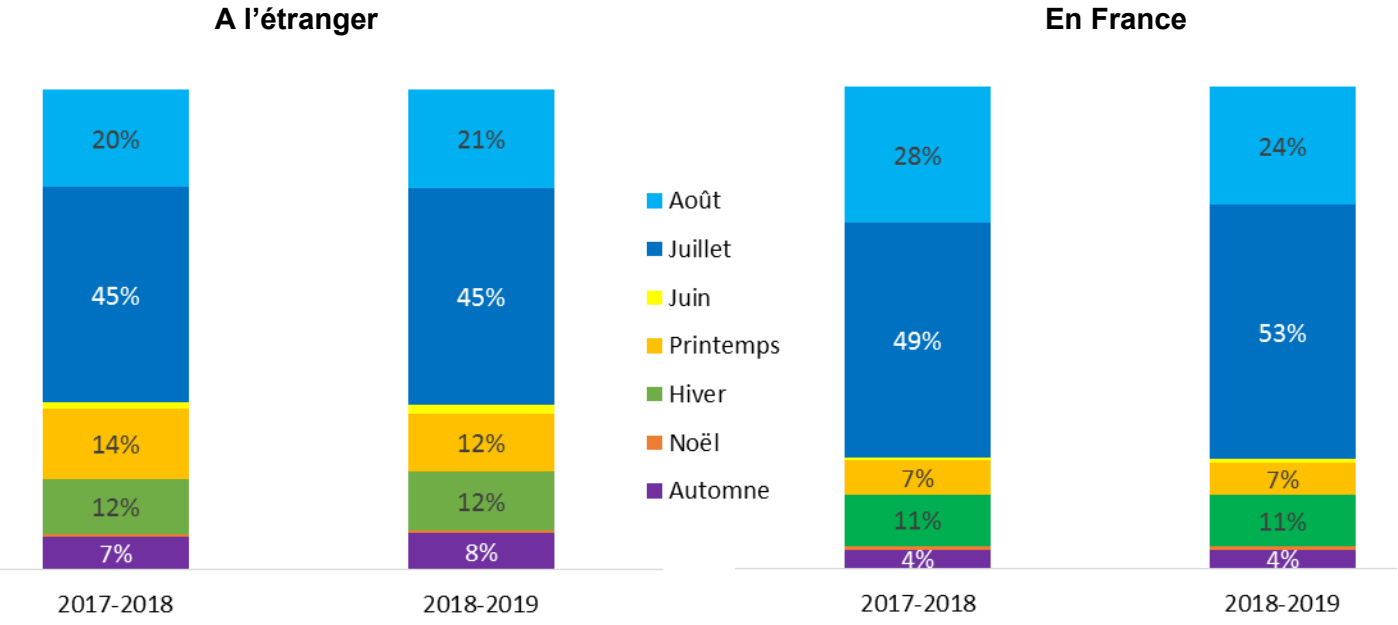

Lecture : Sur l'année 2017-2018, les départs sur des séjours collectifs à l'étranger ont eu lieu majoritairement sur le mois de juillet (45 %).

Fréquentation des séjours collectifs selon l'âge

Sur l'année 2019-2020, la baisse de la fréquentation est de plus de 50 % pour toutes les tranches d'âges. Comme le montre le tableau 8, la tranche d'âge la plus « touchée » est celle des plus jeunes : −69 % pour les moins de six ans, par rapport à l'année précédente. Notons que leur fréquentation était en hausse sur la période avant confinement (voir tableau 9 : +14 %).

Compte tenu de l'annulation de nombreux séjours à l'étranger, nous aurions pu penser que la baisse de fréquentation des adolescents de 14-17 ans serait plus importante que celle des 6-13 ans. Ce n'est pourtant pas le cas. **Les baisses de fréquentation sur l'été (après confinement donc) sont équivalentes pour les 6-13 ans et les 14-17 ans (-60 %).**

Nous pouvons émettre l'hypothèse que si l'annulation des séjours à l'étranger a principalement impacté les adolescents, la forte diminution du nombre de mini-camps, organisés par les accueils de loisirs, a, elle, principalement touché la tranche d'âge des 6-13 ans.

L'analyse des tranches d'âge selon le type de séjour montre que les répartitions sont quelques peu différentes de celles de l'année précédente (cf. graphique 5) :

- Sur les séjours de vacances, la part des 6-13 ans augmente (66 % au lieu de 63 % l'année

Tableau 8 : Effectifs de départs de mineurs en séjours collectifs selon l'âge

	2018-2019	2019-2020	Évolution
Moins de 6 ans	56 799	17 387	-69 %
6-13 ans	919 066	430 091	-53 %
14-17 ans	460 789	222 129	-52 %

Tableau 9 : Évolutions des effectifs de départs de mineurs selon l'âge et la période

	Périodes de vacances avant confinement	Eté
Moins de 6 ans	+14 %	-74 %
6-13 ans	+1 %	-60 %
14-17 ans	-1 %	-60 %

Lecture : Sur l'ensemble des trois périodes de vacances avant confinement (automne, noël et hiver), la fréquentation des départs de mineurs de moins de 6 ans a progressé de 14 % par rapport à l'année précédente.

Graphique 5 : Répartition des effectifs de départs de mineurs, selon le type de séjour et la période, pour les années 2018-2019 et 2019-2020

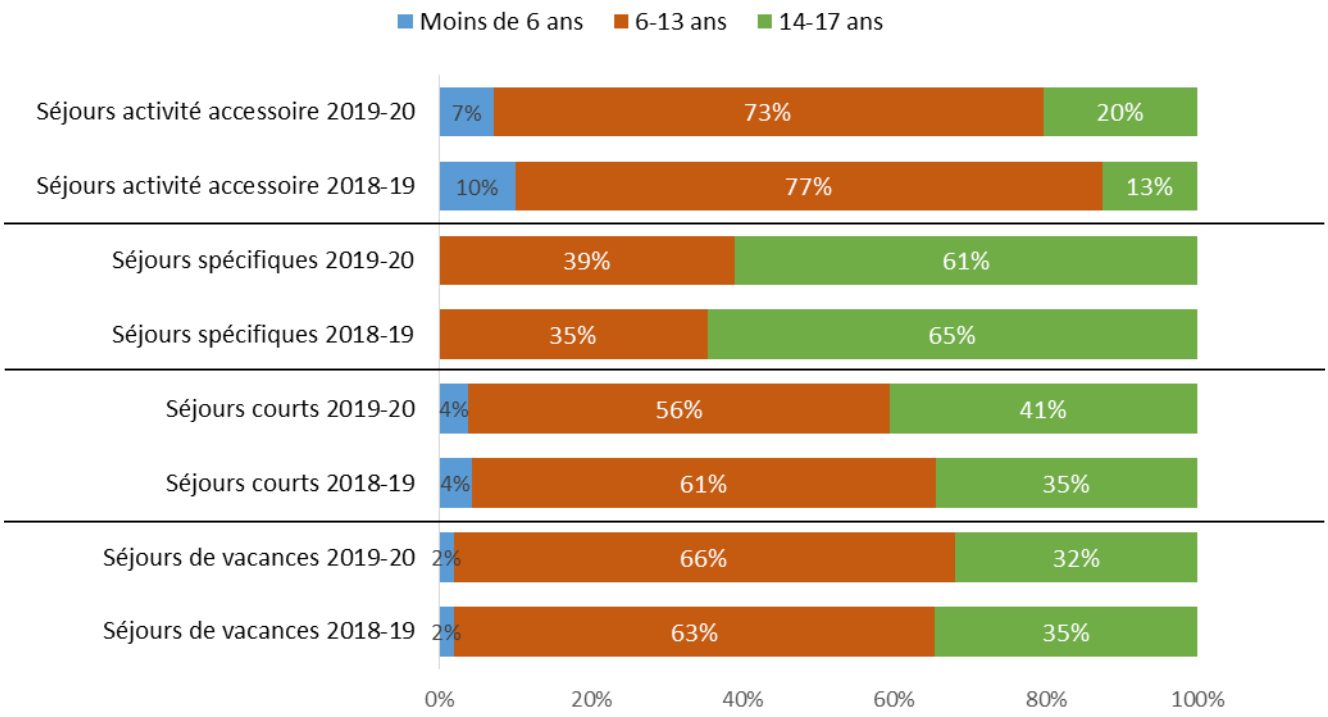

précédente), tandis que celle des 14-17 ans diminue (32 % au lieu de 35 %).

- C'est le même constat pour les séjours spécifiques : 39 % de 6-13 ans au lieu de 35 % l'année précédente.
- Sur les séjours courts, c'est l'inverse. C'est la part des 14-17 ans qui augmente (41 % des départs contre 35 % en 2018-2019), tandis que celle des 6-13 ans diminue.
- Tout comme pour les séjours « activité accessoire » où les 14-17 ans représentent 20 % des départs en 2019-2020 contre seulement 13 % l'année précédente.

Ces données peuvent paraitre étonnantes et sont difficilement analysables. En effet, nous pouvons émettre l'hypothèse que les évolutions selon les âges sont peut-être simplement liées à l'offre qui a été disponible sur les différents territoires : les familles souhaitant absolument faire partir leurs enfants en séjour collectif sur l'été 2020 ont pu choisir, non pas un séjour selon leurs critères « habituels », mais sélectionner celui qui était disponible. Certains parents, dans des enquêtes de l'Ovlej (mai et juillet 2020) et de la JPA (décembre 2020), ont effectivement fait remonter les difficultés à trouver des séjours pour leurs enfants (calendrier tardif, annulation des séjours, nombre de places restreint,…) sur cet été si particulier.

Séjours collectifs : conclusion

Toutes ces données montrent l'ampleur des effets de la crise sanitaire sur le secteur des séjours collectifs. Au-delà de la fermeture de certains séjours et de la baisse de la fréquentation, la crise a pu modifier certaines pratiques des organisateurs comme des familles.

Les principaux points à retenir semblent être :

⇒ Une stabilité des départs en séjours collectifs avant le premier confinement, et des séjours courts et « activité accessoire » qui tirent leur épingle du jeu en enregistrant des hausses sur cette période.

⇒ Du fait de la crise sanitaire, une baisse de plus de 50 %, sur l'ensemble de l'année, par rapport à 2018-2019 (−56 % de séjours organisés et −53 % de départs).

⇒ Dans ce contexte, des séjours de vacances qui enregistrent une baisse de –46 % du nombre de séjours et de −44 % du nombre de départs.

⇒ Les séjours « activité accessoire » accusent les plus fortes baisses d'activité. Alors qu'ils représentaient 1/4 des départs les années précédentes, ils n'en représentent plus qu'un 1/6 en 2019-2020.

⇒ La « suppression » des séjours à l'étranger.

⇒ Une fréquentation qui reste plus importante sur le mois de juillet que sur le mois d'août (répondant donc aux besoins des familles en termes de calendriers de départs des jeunes), bien que nettement en baisse par rapport à l'année précédente (annonce de l'ouverture des séjours en juin seulement, peur de la propagation du virus, séjours annulés,…).

⇒ Une mise en œuvre des « colos apprenantes » sur l'été 2020. Au-delà du nombre de départs sur ce dispositif spécifique, il est intéressant de noter que ces séjours ont permis à des primo-partants de découvrir les séjours collectifs, mais ont également demandé aux organisateurs de s'adapter, dans un temps très court, pour proposer une offre en lien avec le cahier des charges du ministère. De manière générale, le dispositif « vacances apprenantes » a été fortement repris par les médias qui ont diffusé de nombreux articles sur les colonies de vacances.

2020 : une année riche en études sur les séjours collectifs

Au-delà des enquêtes réalisées spécifiquement pour comprendre le contexte de la crise sanitaire (enquêtes Ovlej, mai et juillet 2020), plusieurs études sur les ACM (dont les terrains ont été réalisés en 2019) ont été publiées en 2020.

L'Ovlej a travaillé avec le Crédoc pour actualiser les données portant sur les 5-19 ans, concernant leurs pratiques de départs en vacances et de loisirs pratiqués dans des structures collectives (indicateurs 2019, Bulletin n°53).

L'INJEP a spécifiquement travaillé sur les séjours collectifs, au travers de deux enquêtes qualitatives. Elles portent sur la socialisation juvénile et le téléphone portable en colonies de vacances (INJEP Analyses & Synthèses n°36 et n°40). Des données statistiques dressant le portrait des collégiens partant en séjours collectifs ont également été publiées (n°44).

ACCUEILS DE LOISIRS ET DE JEUNES

Les indicateurs produits pour les accueils de loisirs et de jeunes ne sont pas les mêmes que pour les séjours collectifs. Ils ne peuvent donc pas être comparés. Si les données diffusées pour les séjours collectifs portent sur un nombre de départs (un départ équivalent à un mineur), celles pour les accueils de loisirs et de jeunes concernent le nombre de places ouvertes par les structures. Ce nombre est estimé, pour chacun des lieux d'accueils, en retenant l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée. Il s'agit donc de la fréquentation maximale possible sur une journée ou une période de fonctionnement. De plus, une place ouverte sur une période peut accueillir plusieurs enfants si ceux-ci ne fréquentent pas l'accueil tous les jours (ex : Mathias ne vient que le mercredi, tandis qu'Elsa vient tous les jours sauf le mercredi).

Vocabulaire

Les **accueils de loisirs** s'adressent à l'ensemble des mineurs d'âge scolaire.

Les **accueils de jeunes** s'adressent exclusivement à des mineurs âgés de 14 ans ou plus.

Nombre de lieux d'accueils de loisirs et de jeunes

Parmi les 34 841 communes françaises métropolitaines recensées au 1er janvier 2019, 11 350, soit un tiers (33 %), disposent d'un (ou de plusieurs) accueils de loisirs ou de jeunes ouverts sur au moins une période d'activité au cours de l'année 2019-2020 (septembre à août). Cette proportion est quasi-identique à celle de l'année précédente (34 %).

- 29 % disposent d'un accueil sans hébergement ouvert sur au moins une période d'activité au cours de la semaine de classe,
- 26 % disposent d'un accueil sans hébergement ouvert sur au moins une période d'activité au cours des congés scolaires.

En 2019-2020, 30 279 accueils de loisirs et 507 accueils de jeunes ayant eu au moins une période d'activité dans l'année, sont déclarés en France métropolitaine[1]. **Cela représente 30 519 lieux d'accueils sans hébergements[2]. Ce nombre est en diminution de -4 % par rapport à l'année précédente.**

Comme le montre le graphique 6, cette baisse du nombre d'accueils est en fait spécifiquement liée à une diminution sur les périodes d'activité au cours de la semaine de classe :

- 24 180 accueils de loisirs sont ouverts sur

Graphique 6 : Nombre de lieux d'accueils de loisirs, en France métropolitaine, selon la période d'activité

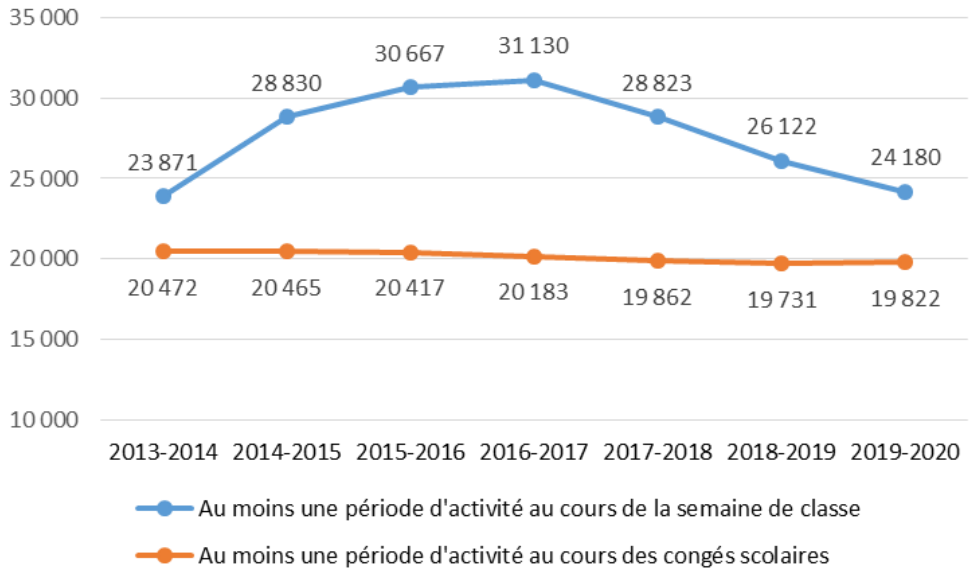

[1] Dans les DOM-COM, sur l'année 2019-2020, 856 accueils de loisirs et 1 accueil de jeunes ayant au moins une période d'activité dans l'année sont déclarés. Pour l'ensemble de la France (métropolitaine + DOM + COM), 31 376 accueils de loisirs et de jeunes sont comptabilisés. Les données sur les accueils sans hébergements présentées dans ce Bulletin ne portent que sur la France métropolitaine.

[2] Certains lieux peuvent être à la fois accueils de loisirs et accueils de jeunes, ce qui explique que l'addition des deux indicateurs ne soit pas égale au total.

au moins une période d'activité au cours de la semaine de classe, ce qui représente une diminution de -7 % par rapport à l'année précédente.

- 19 822 accueils de loisirs sont ouverts sur au moins une période d'activité au cours des congés scolaires. Ce nombre est stable par rapport à l'année précédente.

Cette diminution globale du nombre d'accueils ne peut être « lu » seulement au regard de la crise sanitaire. Cette baisse **s'inscrit avant tout dans un recul déjà observé les deux années précédentes (-6 % sur chacune de ces années du fait de l'assouplissement de la réforme des rythmes éducatifs).** En effet, depuis la rentrée 2017, les communes qui le souhaitent ont la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours.

Comme le montre le graphique 6, le nombre d'accueils de loisirs ouverts sur les périodes de la semaine de classe retrouve, en 2019-2020, quasiment le niveau de l'année 2013-2014, première année de mise en place de la réforme des rythmes éducatifs.

Le tableau 10 nous donne la répartition des accueils sans hébergements selon les régions. En Pays-de-la-Loire, Bretagne, Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte-D'azur, plus de la moitié des communes dispose d'un accueil de loisirs ou de jeunes.

En termes de nombre de lieux, c'est l'Ile-de-France, l'Occitanie et les Hauts-de-France qui présentent les plus forts effectifs. Ces répartitions sont identiques à celles de l'année passée.

A l'image de la moyenne nationale, toutes les régions enregistrent de légères baisses du nombre de lieux (comprises entre -7 % et -2 %), à l'exception de l'Occitanie et de la Corse, pour lesquelles les effectifs sont stables.

Notons que la région PACA est celle qui propose le plus grand nombre d'accueils de jeunes : 104, ce qui représente 21 % de l'offre nationale sur ce type d'accueil dédié spécifiquement aux 14-17 ans.

Tableau 10 : Nombres et proportions de communes disposant d'un accueil de loisirs ou de jeunes par région, et nombre de lieux d'accueils, sur l'année 2019-2020

	Nombre de communes	% de communes	Nombre de lieux
Auvergne-Rhône-Alpes	1 347	33 %	3 179
Bourgogne-Franche-Comté	805	22 %	1 305
Bretagne	689	**57 %**	1 636
Centre-Val-de-Loire	601	34 %	1 308
Corse	45	13 %	90
Grand Est	1 406	27 %	2 563
Hauts-de-France	1 264	33 %	**3 199**
Ile-de-France	719	**57 %**	**5 547**
Normandie	633	24 %	1 406
Nouvelle Aquitaine	1 303	30 %	2 978
Occitanie	1 330	30 %	**3 407**
Pays-de-la-Loire	725	**59 %**	1 874
Provence-Alpes-Côte-D'azur	483	**51 %**	2 027
Total France métropolitaine	**11 350**	**33 %**	**30 519**

Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, 1 347 communes disposent, en 2019-2020, d'un accueil de loisirs ou de jeunes ouvert au moins une période dans l'année (en semaine et/ou pendant les vacances), ce qui représente 33 % des communes de la région. Cette région recense 3 179 lieux d'accueils.

Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes selon les temps d'accueil

Note méthodologique : Pour chacun des lieux d'accueils recensés, le nombre de places ouvertes est estimé en ne conservant que l'effectif maximal déclaré pour une période d'activité donnée.

Sur la période d'activité au cours des semaines de classe, 2 035 369 places ont été ouvertes en 2019-2020, ce qui représente une baisse de -7 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution du nombre de places se traduit également par une baisse du nombre de lieux d'accueils ouverts (−7 %).

Notons qu'en 2018-2019, la baisse du nombre de places ouvertes sur ces temps d'accueils était de -20 %. Cette baisse est effective depuis 2017, comme le montre le graphique 7 ci-dessous.

Sur les périodes de vacances scolaires, le nombre de places ouvertes est en légère augmentation pour les vacances d'automne et d'hiver

Tableau 11 : Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine, selon les périodes au cours de la semaine

Au moins une période d'activité :	2018-2019	2019-2020	Évolution
Au moins un jour parmi le lundi, mardi, jeudi ou vendredi	1 820 116	1 695 337	-7 %
Le mercredi	1 455 515	1 343 447	-8 %
Le samedi	115 049	127 464	+11 %
Sur les autres périodes	60 290	50 733	-16 %
Au moins une période d'activité au cours de la semaine de classe	2 195 567	2 035 369	-7 %

***Note méthodologique** : Avec la réforme des rythmes éducatifs, la mise en place d'une semaine de classe sur cinq jours avait modifié la réglementation des accueils de loisirs et de jeunes. La classe ayant lieu le mercredi matin, le mercredi après-midi avait été inclus dans le temps périscolaire.*

Depuis la rentrée 2017, les communes qui le souhaitent ont pu revenir à la semaine de 4 jours de classe dans les écoles maternelles et primaires. Pour ces territoires, les accueils de loisirs et de jeunes organisés le mercredi sont donc redevenus des temps extrascolaires.

Les données diffusées par l'INJEP ne permettent pas, pour les périodes du mercredi et du samedi, de distinguer le nombre de places ouvertes sur le temps périscolaire et celles sur le temps extrascolaire.

Graphique 7 : Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine, selon les périodes d'activité

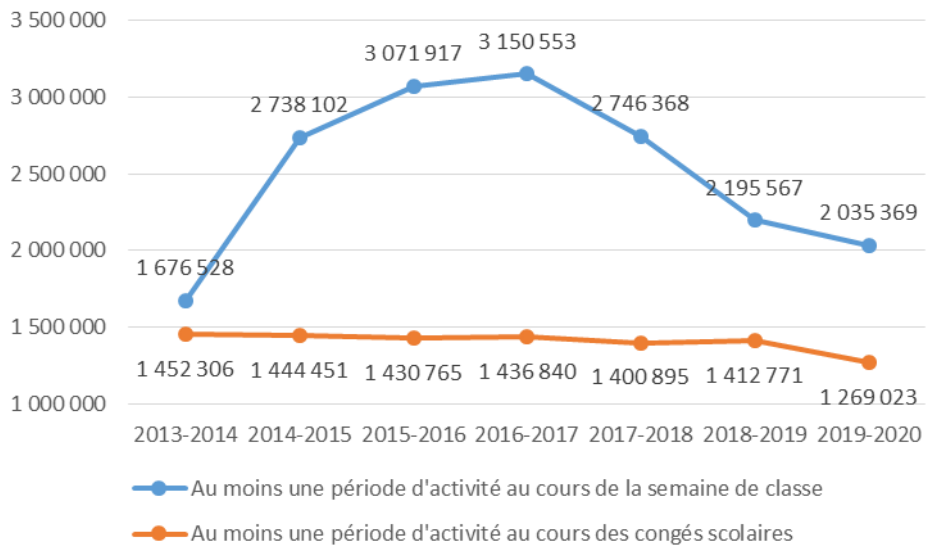

(+4 %, cf. tableau 12). Ces deux périodes étaient déjà en progression l'année précédente.

Les vacances de noël accusent, elles, une baisse du nombre de places ouvertes (-5 %). C'était déjà le cas les deux années précédentes (baisses respectives de -11 % et -6 %).

Après la période de confinement, sur la période des congés d'été, le nombre de places ouvertes est en diminution : −18 % pour juillet et −11 % pour août. Pour autant, le nombre d'accueils de loisirs et de jeunes reste lui quasiment stable (−1 % en juillet et +1 % en août). **La baisse du nombre de places proposées n'est donc pas liée à des fermetures d'accueils.** Elle s'explique sûrement par les protocoles sanitaires diminuant le nombre de mineurs pouvant être accueillis, ainsi que, peut-être, pour certains territoires, par une baisse de la demande des familles sur l'été 2020.

Tableau 12 : Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine, selon les périodes de congés

	2018-2019	2019-2020	Évolution
Congés d'automne	860 799	891 491	+4 %
Congés de noël	404 260	383 270	-5 %
Congés d'hiver	839 752	871 965	+4 %
Congés de printemps	848 885	Confinement	
Mois de juillet	1 172 431	961 067	-18 %
Mois d'août	757 600	670 926	-11 %

Graphique 8 : Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, en France métropolitaine, selon les périodes d'activité lors des congés

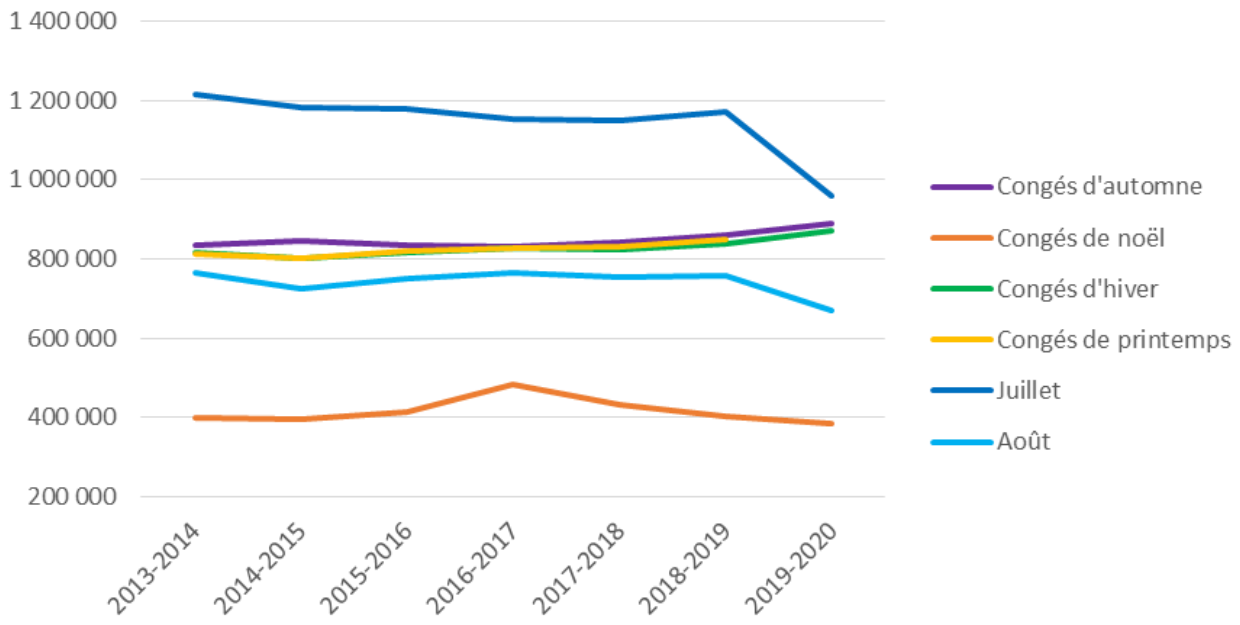

Nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes selon l'âge

En 2019-2020, la répartition du nombre de places par âge selon les périodes est similaire à celle de l'année précédente.

Sur les temps d'accueils périscolaires, 60 % des places sont ouvertes pour des mineurs âgés de 6 à 13 ans et 38 % pour les moins de 6 ans (cf. graphique 9).

Comme le montre le graphique 10, sur les périodes de vacances, le nombre de places pour les 6-13 ans représente entre 53 % (à noël) et 57 % (en juillet) de l'ensemble des places ouvertes. 35 % des places sont ouvertes pour les moins de 6 ans et 9 % pour les adolescents âgés entre 14 et 17 ans.

Compte tenu du contexte (effet de l'assouplissement de la réforme des rythmes éducatifs et crise sanitaire), le nombre global de places ouvertes est en diminution. Toutes les tranches d'âges sont touchées par ces baisses. Pour les périodes au cours de la semaine de classe, les diminutions enregistrées sont de -7 % pour les moins de 6 ans et les 6-13 ans, et de -9 % pour les 14-17 ans.

Graphique 9 : Répartition par tranches d'âge du nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, durant les périodes de classes, en France métropolitaine, sur l'année 2019-2020

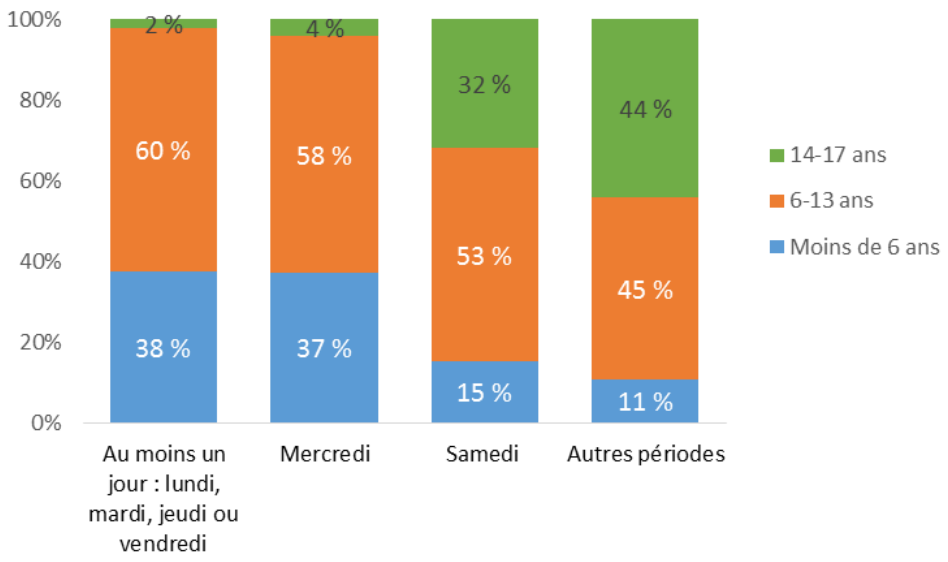

Graphique 10 : Répartition par tranches d'âge du nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, durant les congés scolaires, en France métropolitaine, sur l'année 2019-2020

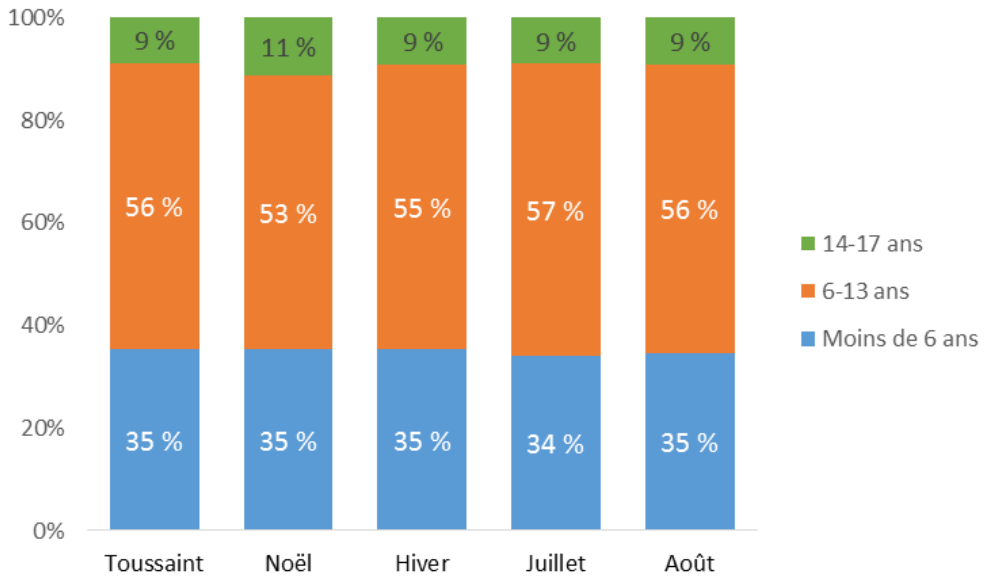

Pour les périodes au cours des congés, le nombre de places ouvertes diminue de -8 % pour les moins de 6 ans ; de -11 % pour les 6-13 ans et de -12 % pour les 14-17 ans.

Accueils de loisirs et de jeunes : conclusion

Comme nous l'avions vu sur l'analyse des données 2018-2019, l'évolution du nombre de places ouvertes en accueils de loisirs et de jeunes, hors vacances scolaires, est fortement dépendante des rythmes éducatifs et des politiques locales mis en place. Ainsi, les effectifs enregistrent, pour la troisième année consécutive, des diminutions, tant du nombre de places ouvertes que du nombre de lieux d'accueils, sur les temps d'activités pendant les semaines de classes.

C'est sur l'analyse des données portant sur les temps de vacances que les effets de la crise sanitaire se font le plus ressentir. Si en 2018-2019, tous les temps de congés, à l'exception de noël, enregistraient des hausses du nombre de places ouvertes (+2 % pour chaque période), cette tendance ne se prolonge que pour les périodes avant confinement en 2019-2020. Ainsi, les vacances d'automne et d'hiver continuent de voir leurs effectifs progresser, dans des proportions mêmes plus importantes que l'année précédente (+4 %).

L'été ne suit pas la même évolution. Si les accueils de loisirs et de jeunes ont pu rester ouverts (pour certains grâce à l'aide exceptionnelle dans le cadre du dispositif « vacances apprenantes »), le nombre de places ouvertes est néanmoins en diminution par rapport à l'année précédente. A la lecture des articles de presse parus sur l'été, il semblerait que la crise sanitaire se soit traduite par une très forte disparité de situations selon les territoires : la demande des familles a pu être très forte ou, à l'inverse, très faible, selon les villes.

Si la lecture des données statistiques pourrait laisser penser que les accueils de loisirs et de jeunes s'en « sortent mieux » que les séjours collectifs face à la crise, il est néanmoins important de garder en tête :

- D'une part, comme nous l'avons déjà signalé, nous ne sommes pas sur le même indicateur pour ces deux types d'accueils collectifs et la comparaison n'est donc pas faisable : pour les séjours collectifs, les données portent sur le nombre de départs, tandis que pour les accueils de loisirs et de jeunes, elles portent sur un nombre de places ouvertes.
- D'autre part, les séjours « activité accessoire » organisés par les accueils de loisirs et de jeunes sont ceux qui accusent les plus fortes baisses de fréquentation parmi l'ensemble des séjours proposés.

Si la grande majorité des accueils sans hébergement a donc pu rester ouvert durant l'été, il n'en reste pas moins que les pratiques ont dû être adaptées face à cette crise sans précédent.

Retrouvez tous les Bulletins de l'Ovlej sur le site

www.ovlej.fr

Directeur de publication : Luc Greffier

Rédactrice : Natacha Ducatez

Ovlej

ovlej@ovlej.fr

7 rue Pérignon, 75015 Paris

Association constituée de :

Jeunesse au Plein Air

UNAT